



FORMATION POST-PERMIS ENTRE 6 ET 12 MOIS D'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE

90€ ttc

Comprenant:

- 1 Frais d'inscription,
 - 7 Heures de formation en groupe (6 MIN)
- Conforme à la réglementation en vigueur.

Valable jusqu'au 31/12/2023

ABCONDUITE16.FR
2 AGENCES POUR VOUS SERVIR ...

14, RUE DES PONTS _ 16140 AIGRE

Agrément : E1501600040 Siret: 809 582 141 00010

SAMEDI DE 10H A 12H30

SUR RENDEZ-VOUS:

ALINE 06.41.36.58.24

SALLE DE CODE AUTONOME

DU LUNDI AU SAMEDI 9H30 A 19H

C.C LECLERC_ ROUTE D'AIGRE_ 16700 RUFFEC

Agrément E1601600070 Siret : 809 582 141 00028

MARDI ET JEUDI DE 17H A 19H

MERCREDI ET VENDREDI 14 H A 19H

SAMEDI DE 10H A 13H ET DE 14H A 18H

05.17.23.19.31 // 06.28.65.38.81

info@abconduite16.fr

Tout retard entrainera une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement de 40 euros (article D.441-5 du code du commerce).

Nous ne sommes pas équipés du système de paiement par carte bancaire.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Démarches administratives

L'élève est avisé par l'établissement de la liste des documents à fournir.

Il mandate l'établissement pour accomplir, en son nom et place, toutes les démarches et formalités nécessaires auprès de l'administration, en vue de l'enregistrement de son dossier

L'établissement s'engage à déposer le dossier au plus tard 30 jours après que l'élève lui ait fourni l'ensemble des documents nécessaires.

Prérequis

Être âgé de 18 ans minimum (sans limite d'âge)

Être titulaire du permis de conduire de la catégorie B et/ou A pour des raisons non médicales depuis plus de 3 mois en cours de validité.

Contenu de la formation

1. Présentation de la formation Créer un climat favorable aux échanges et à la réflexion. Faciliter la prise de parole des stagiaires et capter leur attention. Durée : 10 minutes
2. Questionnaire d'entrée en formation (autoévaluation) Se connaître en tant que conducteur. Connaître et prendre en compte ses limites. Durée : 15 minutes
3. Constitution du groupe Se présenter. Confronter ses expériences au groupe. Découvrir sa singularité. Créer du lien. 35 min.
4. Traitement du questionnaire d'autoévaluation Confronter ses expériences au groupe. Découvrir le groupe. Durée : 45 minutes
5. Perception des risques Se positionner face au risque. Se confronter à la perception des autres. Prendre en compte les différents points de vue pour mieux appréhender le risque. Durée : 1 heure
6. Situations complexes Comprendre et résoudre des situations complexes. Durée : 1 heure 15 minutes
7. Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes Être capable de construire et d'anticiper ses déplacements. Prendre conscience des influences du contexte (environnement, pairs, véhicule, etc.). Être conscient des conséquences de ses décisions (personnelles, professionnelles, sociales, etc.) Durée : 1 heure 45 minutes
8. Choix de mobilité Se connaître en tant qu'utilisateur de la route : être conscient de ses choix en matière de mobilité et de déplacement. Être sensibilisé aux questions environnementales. Découvrir des modes de déplacements alternatifs. Durée : 1 heure
9. Bilan avec engagement Durée : 15 minutes

Annulation et absence

Pour les leçons programmées à l'avance (d'un commun accord entre l'établissement et l'élève), chaque partie s'engage à prévenir l'autre en cas d'absence par tous les moyens mis à sa disposition ou de fournir un document justifiant les motifs de l'absence (certificat médical, arrêt de travail, certificat de décès, sécurité des usagers non assurée, etc.).

Dans le cas d'une absence justifiée, la leçon déjà réglée et qui ne serait pas déjà reportée donnera lieu à remboursement ou à report.

En cas d'absence injustifiée de l'élève, la leçon non effectuée sera considérée comme due et ne donnera pas lieu à report.

En cas d'absence injustifiée de l'enseignant, il appartient à l'élève de demander réparation du préjudice subi.

Règlement des sommes dues

L'élève est tenu de régler à l'établissement les sommes dues, conformément au plan de paiement choisi.

Sauf accord particulier, le solde du compte devra être réglé avant chaque passage de l'examen pratique et l'école de conduite se ré-

serve le droit de refuser la présentation de son élève si les sommes dues sont échues de plus de 30 jours.

Prolongation du contrat

La prolongation du contrat peut intervenir à tout moment, d'un commun accord entre les deux parties.

Le contrat peut être prolongé en cas de maladie de l'élève et sur présentation d'un justificatif.

Résiliation du contrat

Le contrat peut être résilié par l'élève :

en cas de retrait de l'agrément de l'établissement par l'autorité préfectorale ;

en cas de force majeure (incapacité médicale à la conduite, déménagement dans un rayon > à 30 km) ;

dans le cas où il jugerait être dans son intérêt de changer d'établissement.

En cas de résiliation, l'élève s'engage à régler les sommes correspondant aux prestations déjà consommées et l'établissement s'engage à restituer à l'élève, sans frais ni pénalités, les sommes déjà versées correspondant aux prestations qui n'ont pas été consommées. Ces sommes sont alors calculées au prorata du prix forfaitaire du présent contrat.

Litige En cas de désaccord entre les parties, et après réclamation écrite auprès de nos services restée infructueuse, le litige sera porté devant la juridiction territoriale compétente. Vous pouvez saisir gratuitement le médiateur de la FNAA 9-11 Avenue Michelet 95583 SAINT OUEN ou sur l'adresse mediateur@fna.fr

Pièces à fournir

PAR MAIL : paf@abconduite16.fr

- 1 Carte d'identité
- 1 Copie du permis de conduire déjà obtenu
- 1 justificatif de domicile récent—3mois (FACTURES Edf, téléphone,...)
- Carte d'identité de l'hébergeant
- Attestation d'hébergement fourni par l'agence
- 3 e- photos d'identité avec signature et sans lunettes
- ASSR 2
- Journée Appel Participation à la Défense (17-25 ans)

PACK POSTAL 5€ OU:

- 2 enveloppes A5 affranchi pour 50g
- 3 enveloppe longue classique affranchi pour 20g
- 4 timbres au tarif en vigueur autocollants